



BUDGET 2021

REVENUS

Taxes :

Taxe foncière générale	306 525 \$	
Taxe foncière générale (taux agricole)	964 701 \$	
Taxes foncières spéciales pour le service de la dette	150 135 \$	
Taxe foncière spéciale pour réserve financière (voirie)	150 000 \$	
Taxe foncière spéciale pour le traitement des eaux usées (opération)	5 681 \$	
Taxe foncière spéciale pour réserve financière (eaux usées)	1 946 \$	
Tarification pour l'eau	87 450 \$	
Tarification pour les matières résiduelles (ordures)	50 603 \$	
Tarification pour le traitement des eaux usées (service de la dette)	95 987 \$	
Tarification pour réserve financière (eaux usées)	4 054 \$	
Tarification pour le traitement des eaux usées (opération)	<u>39 541 \$</u>	1 856 623 \$

Paiement tenant lieu de taxes :

Immeuble de l'école primaire	<u>6 500 \$</u>	6 500 \$
------------------------------	-----------------	----------

Transferts et investissement :

Programme d'infrastructures (assainissement des eaux usées)	174 209 \$	
Dotation spéciale de fonctionnement (Partenariat 2020-2024)	7 128 \$	
Voirie – compensation pour entretien	231 137 \$	
TECQ 2019-2023	<u>324 930 \$</u>	737 404 \$

Services rendus :

Administration générale	500 \$	
Hygiène du milieu – réseau de distribution de l'eau	10 000 \$	
Aménagement et urbanisme	69 762 \$	
Santé et bien-être	9 000 \$	
Loisirs et culture	<u>25 116 \$</u>	114 378 \$

Imposition de droits :

Licences et permis	2 000 \$	
Droits de mutation immobilière	<u>7 500 \$</u>	9 500 \$

Amendes et pénalités :

<u>3 000 \$</u>	3 000 \$
-----------------	----------

Intérêts :

<u>5 000 \$</u>	5 000 \$
-----------------	----------

Autres revenus :

<u>40 915 \$</u>	40 915 \$
------------------	-----------

TOTAL DES REVENUS :

2 773 320 \$

CHARGES

Administration générale :

Conseil municipal	59 768 \$	
Application de la loi	250 \$	
Gestion financière et administrative	362 660 \$	
Greffé	9 335 \$	
Évaluation	18 686 \$	
Autres	124 326 \$	
Amortissement	<u>13 136 \$</u>	588 161 \$

Sécurité publique :

Contribution SQ	134 896 \$	
Protection contre les incendies	131 960 \$	
Sécurité civile	4 150 \$	
Autres	2 385 \$	
Amortissement	<u>14 724 \$</u>	288 115 \$

<u>Transport :</u>		
Voirie municipale	327 911 \$	
Enlèvement de la neige	159 798 \$	
Éclairage des rues	9 600 \$	
Circulation et stationnement	3 500 \$	
Autres (transport adapté et collectif rural)	5 022 \$	
Amortissement	<u>138 835 \$</u>	644 666 \$
<u>Hygiène du milieu :</u>		
Purification et traitement de l'eau potable	143 787 \$	
Réseaux de distribution de l'eau potable	29 863 \$	
Réseau d'égout	45 230 \$	
Collecte, transport, élimination des déchets et écocentre régional	51 731 \$	
Amortissement	<u>184 683 \$</u>	455 294 \$
<u>Santé et Bien-Être :</u>		
Logement social (OMH)	2 000 \$	
Installation Le Cheval Marin	2 565 \$	
Amortissement	<u>8 179 \$</u>	12 744 \$
<u>Aménagement, Urbanisme et Développement :</u>		
Aménagement, urbanisme et zonage	83 470 \$	
Promotion et développement économique	<u>16 219 \$</u>	99 689 \$
<u>Loisirs et culture :</u>		
Activités récréatives	175 165 \$	
Bibliothèque	9 900 \$	
Amortissement	<u>46 036 \$</u>	231 101 \$
<u>Frais de financement :</u>	<u>73 998 \$</u>	73 998 \$
Sous-total des charges :		<u>2 393 768 \$</u>
 <u>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</u>		
Immobilisations	684 430 \$	
Remboursement de la dette à long terme	352 880 \$	
Remboursement du fonds de roulement	19 500 \$	
Affectation – Réserve voirie	(150 000 \$)	
Affectation de surplus accumulé	<u>(121 665 \$)</u>	785 145 \$
TOTAL DES CHARGES ET DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :		3 178 913 \$
Moins amortissement		405 593 \$
TOTAL SANS AMORTISSEMENT :		<u>2 773 320 \$</u>

Taux de taxes pour l'exercice financier 2021

- Le taux de la taxe foncière générale sera de 0,5375 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe foncière agricole sera de 0,3987 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée à la réserve financière pour la voirie sera de 0,0501 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 517 sera de 0,0032 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 528 sera de 0,0066 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 574-2017 sera de 0,0249 par 100 \$ d'évaluation
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 547-2012 sera de 0,0154 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble du territoire, de 496,23 \$ par unité et de 4,0337 \$ par mètre linéaire pour le secteur desservi et le secteur hors périmètre urbain et de 89,29 \$ pour chaque immeuble desservi et situé hors périmètre urbain.
- Le taux de la taxe reliée au coût d'opération du site de traitement des eaux usées sera de 0,0019 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble du territoire et de 264,05 \$ par unité desservie.
- Le taux de la taxe reliée à la réserve financière pour les eaux usées sera de 0,0007 \$ pour l'ensemble du territoire et de 27,06 \$ par unité desservie.
- Le tarif minimum pour la taxe d'eau (gallonnage) sera de 50 \$ pour 83 mètres cube.
- Le prix de l'eau sera de 0,59 \$ pour chaque mètre cube excédant une consommation de 85 mètres cube.
- La taxe pour l'enlèvement des ordures sera de 125,10 \$ pour les unités d'occupation résidentielles et commerciales et de 62,55 \$ pour les unités d'occupation saisonnières.
- Le tarif pour l'utilisation d'un bac supplémentaire pour les matières résiduelles sera de 60 \$ pour l'année et de 35 \$ pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021.